



Pommier / Poirier

N°03
21/02/2019



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Sud
Nouvelle-Aquitaine N°03
du 21/02/2019 »*



Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Départements Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier - Poirier

- **Tavelure** : réduction de l'inoculum par broyage des feuilles encore possible. Le risque vis-à-vis de la tavelure débutera dès que les stades végétatifs de sensibilité du pommier et du poirier seront atteints, l'évolution de la végétation est à surveiller.
- **Chancres** : le gonflement des bourgeons est une période à risque.
- **Pucerons** : les éclosions des œufs d'hiver débutent.
- **Acariens rouges** : période propice à la réalisation de la prognose.
- **Cochenilles** : période propice au repérage des foyers.
- **Anthomome du pommier** : la période à risque de pontes débutera à partir du stade B (BBCH 51).
- **Xylébore** : période d'installation des pièges.

Poirier

- **Psylle du poirier** : la période à risque de pontes est en cours et les premières éclosions sont observées.

Pommier - Poirier

• Stades phénologiques

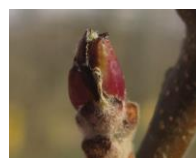
Pommier : stade A « bourgeon d'hiver » (BBCH 00) dominant pour l'ensemble des variétés. Un début de gonflement des bourgeons est cependant observé sur la variété Pink Lady en situation précoce.

Poirier : stade A « bourgeon d'hiver » (BBCH 00) dominant pour William's, Comice et Conférence à début stade B « début de gonflement » (BBCH 51) pour Harrow Sweet et Passe Crassane en Gironde et en Lot-et-Garonne. A ce jour, on note pour le poirier un retard de près de 3 semaines par rapport à 2018.



Stade B (BBCH 51)

« Début de gonflement » sur poirier



Stade B (BBCH 51)

« Début de gonflement » sur pommier

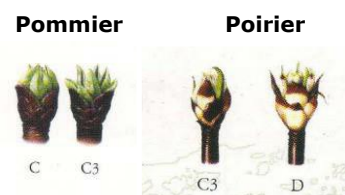
• Tavelure

Les premiers périthèces mûrs ont été observés très précocement (dès le 21 janvier dans des lots de feuilles du Lot-et-Garonne). Les suivis des projections d'ascospores de tavelure réalisés avec le capteur de type Burkard sur le site de Villenave-d'Ornon en Gironde et au moyen de lames sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne ont permis l'observation des toutes premières projections d'ascospores dès le 30 janvier sur le site de Villenave-d'Ornon. Les pluies qui sont intervenues depuis cette date ont donné lieu à de très faibles projections (14 spores comptabilisées du 30 janvier au 17 février). Aucune projection n'a jusqu'à présent été enregistrée sur le site du Lot-et-Garonne.

A ce stade de maturation des périthèces, le potentiel de spores projetables est faible.

Le risque de contaminations primaires n'est possible que si plusieurs conditions sont réunies :

- stades de sensibilité atteints : C-C3 (BBCH 53-54) pour le pommier et C3-D (BBCH 54-55) pour le poirier,
- ascospores prêtes à projeter lors des pluies,
- humectation du feuillage suffisante (cf. tableau ci-dessous).



Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

Evaluation du risque

La douceur des températures annoncée pour les prochains jours est favorable à la maturation des périthèces, des projections d'ascospores pourront avoir lieu lors des prochaines pluies.

Le risque vis à vis de la tavelure est actuellement nul, il ne débutera que lorsque les stades végétatifs de sensibilité seront atteints : C-C3 (BBCH 53-54) pour le pommier et C3-D (BBCH 54-55) pour le poirier.

L'évolution de la végétation est à surveiller attentivement afin de bien appréhender l'apparition des stades végétatifs sensibles et d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

Mesures prophylactiques : l'élimination des feuilles en hiver, par aspiration, broyage ou travail du sol réduit l'inoculum tavelure et donc l'importance des projections l'année suivante. Le broyage est à privilégier par rapport à « l'extraction » des feuilles de la parcelle car il maintient la matière organique sur place. Il permet d'accélérer la décomposition des feuilles. L'efficacité du processus est directement dépendante de la qualité du broyage qui doit être très fin et effectué en conditions sèches. Il convient également d'éliminer, autant que possible, les feuilles « piégées » au niveau des troncs et dans les filets paragrêles.

Avec les conditions sèches actuelles, il est encore possible de réaliser cette mesure prophylactique qui est primordiale dans les vergers ayant présenté des symptômes de tavelure en 2018.

- **Chancres**

Le chancre à *Nectria* ou chancre européen est à l'origine de dégâts parfois importants dans certaines parcelles où il provoque des mortalités de rameaux ou de charpentières. Il occasionne aussi très souvent des pourritures sur fruits. La maladie est particulièrement nuisible pour les jeunes arbres en formation. Par ailleurs, ces chancres sont des sites privilégiés pour certains ravageurs comme la sésie du pommier et la cochenille farineuse.

Le champignon se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces rouges au niveau des chancres âgés. Les spores produites toute l'année sont libérées sous l'action de la pluie. Les plaies dues à la chute des feuilles, à la cueillette, au gonflement des bourgeons, à la taille et aux blessures de grêle sont des facteurs favorisant.



Chancre à nectria avec périthèces
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

En parcelles sensibles, l'époque de gonflement des bourgeons va constituer une période à risque.

Mesures prophylactiques : la suppression des rameaux porteurs de chancres lors de la taille est indispensable à la réduction de l'inoculum et permet de limiter l'extension de la maladie.

- **Puceron cendré du pommier et puceron mauve du poirier**

Le puceron cendré *Dysaphis plantaginea* passe l'hiver à l'état d'œufs isolés (noirs, ovales, environ 0.5 mm de long), le plus souvent sur le bois de deux ans du pommier et le puceron mauve *Dysaphis pyri* dans les crevasses des organes végétatifs du poirier.

Sur nos parcelles de référence on note assez régulièrement la présence d'œufs. Les premières fondatrices sont observées depuis la fin de semaine dernière en Gironde.

Evaluation du risque

La période à risque d'éclosions débute.



Œuf de puceron cendré
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)



Fondatrice de puceron
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Seuil indicatif de risque : la simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.

Mesures alternatives : il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

- **Acariens rouges**

En hiver, la prognose permet d'évaluer le niveau des populations d'œufs d'acariens de chaque parcelle mais aussi de noter la présence des formes hivernantes des autres ravageurs (œufs de pucerons, cochenilles...), c'est un indicateur pour la gestion des parcelles (Cf. bulletin n°2 du 7 février 2019).

Evaluation du risque

Pour les parcelles avec moins de 40% des obstacles porteurs de plus de 10 œufs, le risque est faible. A partir du mois de mai, des observations sur feuilles pourront être réalisées afin de suivre les remontées de populations.

Pour les parcelles avec plus de 40% des obstacles porteurs de plus de 10 œufs, un accroissement rapide des populations sera à craindre et nécessitera une gestion des parcelles avant le début des éclosions ou en fin de période d'éclosions.

Mesures alternatives : il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Cochenilles

La période hivernale est propice au repérage des foyers de cochenilles (Cf. bulletin n°2 du 7 février 2019).

Mesures prophylactiques : la gestion des cochenilles étant difficile, il est indispensable de privilégier la prophylaxie. Cette dernière passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permet d'éliminer une partie des cochenilles.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Anthonome du pommier

L'anthonome du pommier est un ravageur occasionnel. Ce charançon brun clair à noirâtre avec sur la partie postérieure des élytres une bande gris clair en forme de V, possède un rostre fin mesurant 1/3 du corps. Il reprend son activité dès que les températures maximales sont de 10 à 12°C avec une température moyenne de 7 à 8°C. Il pond dans les fleurs à l'intérieur des bourgeons quand ces derniers commencent à s'ouvrir. La larve se nourrit des pièces florales à l'intérieur des fleurs en bouton. Les fleurs ne s'ouvrent pas, brunissent et prennent l'aspect d'un **clou de girofle**.

L'anthonome peut causer des dégâts importants, notamment dans les parcelles conduites en agriculture biologique.

En parcelles sensibles et dans les parcelles touchées l'année dernière un suivi régulier par battage à partir du stade B permet d'évaluer l'importance des populations.



Anthonome du pommier

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

Les températures en cours et annoncées pour les jours à venir sont favorables à la reprise d'activité de l'anthonome. **La période à risque de pontes débutera à partir du début de gonflement du bourgeon (BBCH 51).**

Seuil indicatif de risque : 30 adultes sur 100 battages ou 10% des bourgeons présentant des piqûres de nutrition. En parcelles conduites en agriculture biologique, compte tenu de la difficulté de gestion de ce ravageur, le seuil peut être baissé à 10 adultes pour 100 battages.

• Xylébore disparate

L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée (au moins 18°C).

Evaluation du risque

Les températures en cours et annoncées pour les jours à venir pourraient être favorables aux émergences des adultes.

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable. Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées. Dans les situations à forte pression, il est possible de recourir au piégeage massif en installant 8 pièges par hectare, la mise en place de ces derniers est à réaliser sans tarder si ce n'est pas déjà fait.

• Psylle du poirier

Dans nos parcelles de référence, les dépôts d'œufs se sont intensifiés et les premières éclosions ont été observées. Lors des observations réalisées en ce début de semaine, suivant les parcelles, 15 à 23% de bourgeons étaient occupés par des pontes et 0 à 1% par des jeunes larves.

Evaluation du risque

La période à risque concernant les pontes est en cours et la période à risque d'éclosions va débuter.

Mesures prophylactiques : afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylles doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

Mesures alternatives : la mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal permet de limiter les pontes. L'application est à réaliser à partir du début des pontes et à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse. Il existe d'autres produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Auxiliaires

Les auxiliaires sont encore discrets mais on peut actuellement observer la présence de petites araignées qui à cette période peuvent être prédatrices de fondatrices de pucerons.



Œuf et jeune larve de psylle

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".